



EDITORIAL

Lérouville, une commune qui a des atouts à faire valoir

En plus de sa proximité avec les pôles d'emplois et de services de Commercy, Bar-le-duc, Pont-à-Mousson et Nancy, Lérouville bénéficie aussi de la proximité de la RN 4. L'échangeur le plus proche se trouve à 12 km. Depuis sa réactivation en décembre 2012, la halte ferroviaire de Lérouville permet de rejoindre quotidiennement les villes de Metz et Bar-le-Duc en respectivement 35 et 18 minutes. En 2016, une nouvelle destination sera proposée par la région pour se rendre de Lérouville à Nancy en 40 minutes. De plus, une liaison autocar permet de se rendre à Commercy, Verdun et une navette d'aller en gare Meuse TGV à Issoncourt.

La commune compte actuellement 1485 habitants avec une forte proportion de moins de 15 ans (plus de 20 %). Elle dispose de nombreux commerces (boulangerie, boucher-traiteur, épicerie, tabac-presse, salon de coiffure, cafés-restaurants, garage automobiles, magasin de cycles), deux médecins généralistes, un pharmacien, un chirurgien-dentiste, deux infirmiers, un service d'ambulances et plusieurs artisans.

Parmi les autres employeurs de la commune, il y a la gare SNCF, le bureau de poste, la Société CHEVAL, les Compagnons du chemin de vie et les exploitations agricoles. Deux groupes scolaires, l'un à la Cité Gérard, l'autre au Centre, accueillent près de 250 enfants et assurent un service de garderie, de restauration et d'activités périscolaires. Pour les plus petits, vingt assistantes maternelles résidant sur la commune mettent leurs compétences au service des familles.

La vie associative à Lérouville est aussi l'un des points forts de la commune : plus d'une douzaine d'associations recensées à ce jour ! Marche, football, gymnastique, ping-pong... font partie des activités sportives proposées.

Une bibliothèque municipale met à disposition des lecteurs et des lectrices, chaque mercredi, plus de 4000 livres, ainsi qu'une centaine de CD. L'équipe municipale organise tout au long de l'année la vie culturelle de la commune : théâtre, concerts, chants, musique, spectacle de fin d'année pour les enfants, repas des aînés, cérémonies. De même, chaque année, la fête patronale, la fête de la nature et la brocante sur le site du « Mont » attirent petits et grands. En été, durant six semaines se déroule un centre aéré pour les 4-11 ans et, durant quatre semaines, le dispositif Evasion Ados s'adresse aux ados de 12 à 17 ans.

Depuis quelques années, la commune a entrepris de restaurer son patrimoine : mairie, vitraux de l'église, monuments aux morts, lavoir... Prochainement, dans le cadre de chantiers d'insertions et avec l'aide de la Fondation du Patrimoine, les vestiges de l'ancienne église bénéficieront à leur tour d'une restauration.

Le patrimoine de la commune, c'est aussi la pierre : avec ses nombreuses carrières, aujourd'hui inexploitées, ses « lacs vert et bleu », sa faune et sa flore protégées, son site d'escalade comprenant des hauteurs de voies de 6 à 30 mètres et fréquenté par des grimpeurs venus de toute la Lorraine et des pays limitrophes et son sentier botanique.

L'environnement demeure une des priorités de la commune. C'est pourquoi elle vient de lancer deux études : l'une sur l'eau et l'autre sur l'assainissement ! Elles sont aussi destinées à parfaire les services rendus à la population. En enfouissant la ligne moyenne tension, ERDF renforce à la fois l'efficacité de son réseau et l'esthétisme du village.

Trois bailleurs sociaux interviennent sur la commune et permettent d'ouvrir à la location un grand nombre de logements. Avec l'arrivée de Safran-Albany, de Concordia, spécialistes de l'aéronautique, la commune est prête à accueillir de nouveaux habitants. L'« habitat » est d'ailleurs un volet important de son projet d'aménagement et de développement durables, constitué dans le cadre de la révision de son Plan Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme. Ainsi, un lotissement communal, proche de la forêt, composé de 12 parcelles viabilisées de 6 à 7 ares (dont le prix se situera autour de 20 000 €), est destiné à répondre aux demandes d'installation. En construisant un gîte de 13 chambres doubles à Léroville, la communauté de communes joue la carte du tourisme et de l'accueil.

De nouveaux arrivants, même passagers, signifient souvent de nouveaux clients pour le commerce local. En participant activement à la journée nationale du commerce de proximité, en organisant avec d'autres partenaires (dont la communauté de communes) une semaine commerciale et en installant un panneau d'information lumineux, la commune entend bien apporter son soutien au commerce de proximité, et faire valoir les compétences et le savoir-faire de ses commerçants et artisans.

En cédant à l'euro symbolique un terrain d'1 hectare à la communauté de communes (propriétaire mitoyen d'un terrain de même contenance), la commune a permis la constitution du parc d'activités économiques de l'Aunoie, à disposition dorénavant des décideurs économiques, du cru ou nouveaux venus.

Afin de poursuivre son dynamisme actuel, la commune est en attente de la mise en place de la fibre optique permettant l'accès au haut débit à tous : elle a donné son accord pour être le partenaire financier de la communauté de communes (PAE de l'Aunoie) quant à l'exécution des travaux nécessaires pour la partie qui la concerne (le village).

Notre commune possède de sérieux atouts qu'il faut continuer à valoriser et que je vous propose de découvrir ou redécouvrir à la lecture de ce « Léroville Infos n° 12 » !

Alain Vizot, maire de Léroville

SOMMAIRE

	Pages
EDITORIAL	1
FINANCES	4
PROJETS COMMUNAUX	6
TRAVAUX	7
DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	9
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE / SANTE	11
ACTUALITE CODECOM	12
URBANISME	13
ENVIRONNEMENT	15
REGLES DE BON VOISINAGE	18
LA VIE AU VILLAGE	19
UN PEU D'HISTOIRE	23



FINANCES



Des budgets élaborés pour des projets structurants dont voici les chiffres :

Compte Administratif Commune 2014 :

- Fonctionnement : recettes = 1209298 € ; dépenses = 645330 € ; excédent = 563968€ ;
- Investissement : recettes = 1161904 € ; dépenses = 537679 € ; excédent = 624225 €.

Soit un excédent total de : 1 188 193 €.

Budget Primitif Commune 2015 :

- Fonctionnement : recettes = 1 133 751 € ; dépenses = 825 740 € ;
- Investissement : recettes : 1 253 168 € ; dépenses : 1 253 168 €.

Compte Administratif Eau 2014 :

- Fonctionnement : recettes = 265966 € ; dépenses = 114946 € ; excédent : 151020 € ;
- Investissement : recettes = 279 303 € ; dépenses : 16 700 € ; excédent = 262 603 €.

Soit un excédent total de : 413 623 €.

Budget Primitif Eau 2015 :

- Fonctionnement : recettes = 264 371 € ; dépenses = 264 371 € ;
- Investissement : recettes = 329 240 € ; dépenses = 329 240 €.

Compte Administratif Assainissement 2014 :

- Fonctionnement : recettes = 224 083 € ; dépenses = 113 722 € ; excédent = 110360 € ;
- Investissement : recettes = 245 889 € ; dépenses = 34 881 € ; excédent = 211 007 €.

Soit un excédent total de : 321 367 €.

Budget Primitif Assainissement 2015 :

- Fonctionnement : recettes = 225 242 € ; dépenses = 225 242 € ;
- Investissement : recettes = 313 368 € ; dépenses = 313 368 €.

Compte Administratif Forêt 2014 :

- Fonctionnement : recettes = 110 779 € ; dépenses = 10 053 € ; excédent = 100 726 € ;
- Investissement : recettes = 414 487 € ; dépenses : 16 050 € ; excédent : 398 437 €.

Soit un excédent total de : 499 163 €.

Budget Primitif Forêt 2015 :

- Fonctionnement : recettes = 116 030 € ; dépenses = 116 030 € ;
- Investissement : recettes = 398 437 € ; dépenses : 398 437 €.

Compte Administratif Lotissement 2014 :

- Fonctionnement : recettes = 2400 € ; dépenses = 2400 € ; excédent = 0 € ;
- Investissement : recettes = 300 000 € ; dépenses = 2400 € ; excédent = 297 600 €.

Soit un excédent total de : 297 600 €.

Budget Primitif Lotissement 2015 :

- Fonctionnement : recettes = 392 000 € ; dépenses = 370 000 € ;
- Investissement : recettes = 347 600 € ; dépenses = 320 000 €.

Comme il en est ainsi depuis 2008, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter en 2015 les impôts locaux :

- **taxe d'habitation : 14,82 % ;**
- **taxe sur le foncier bâti : 12,30 % ;**
- **taxe sur le foncier non bâti : 22,11 % ;**
- **cotisation foncière des entreprises : 14,53 %.**

A savoir : le compte administratif indique ce qui a été réalisé et le budget primitif ce qu'il est prévu de réaliser. Depuis 2008, le conseil municipal n'a contracté aucun emprunt, aucune dette. De plus, en 2008, des placements (en provenance des budgets « COMMUNE et FORET ») à court et à moyen terme ont été réalisés en obligations assimilables du trésor par la Trésorerie de Commercy. Enfin, si la réglementation s'y rapportant le permet, tout projet communal fait l'objet de demande de subventions auprès de l'Etat et/ou des autres collectivités et organismes.

PROJETS COMMUNAUX

Mise en sécurité, renforcement du mur du cimetière en face de l'église et mise en valeur des vestiges de l'ancienne église.

Deux dossiers de demandes de subventions ont été déposés : l'un, auprès de la Fondation du Patrimoine et l'autre, auprès de l'Etat dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Ces dossiers qui ont été enregistrés comme complets par leur destinataire sont aujourd'hui en cours d'instruction. Dès réception des avis, la commune engagera les travaux.

Mise en place d'un ascenseur à la mairie



Afin d'être en conformité avec la loi du 11 février 2005 sur la mise en accessibilité effective des établissements recevant du public (ERP) et donc, de faciliter les conditions d'accès et d'utilisation des pièces se trouvant au 1^{er} étage de la mairie qui est un lieu d'accueil de tous les publics (personnes âgées, personnes handicapées, personnes ayant des difficultés à se déplacer, personnes avec des poussettes...), il a été décidé de mettre en place un ascenseur permettant de rejoindre la salle du conseil et de cérémonies (mariages, baptêmes, commémorations civiles et militaires), le bureau du CCAS, le bureau de l'assistante sociale et la réception de tous les publics. La société OTIS procède actuellement à son installation.

Coût estimatif de l'opération : 28 300 € (l'Etat subventionne cet investissement à hauteur de 40 %, soit 11 320 €).

Rénovation et accessibilité du 1^{er} étage de la mairie

Depuis 2011, la commune s'est engagée dans une démarche de rénovation, de modernisation et de réhabilitation de la mairie, afin d'y créer en rez-de-chaussée un espace multimédia, d'y améliorer les conditions d'accueil du public, d'y réaliser les travaux extérieurs et intérieurs de mise en accessibilité et d'y mettre un ascenseur pour faciliter les conditions d'accès au 1^{er} étage.



C'est donc aussi dans ce cadre qu'elle projette de restaurer, rénover, mettre en sécurité et en accessibilité l'ensemble des pièces du 1^{er} étage. Ce projet est la dernière phase de la requalification totale du bâtiment de la mairie. Pour ce faire, il a été déposé un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat (40 %), dans le cadre de la dotation en équipement des territoires ruraux (DETR). Actuellement, ce dossier, réputé complet, est en cours d'instruction.

Panneau d'information lumineux

Il a été décidé l'achat et la pose en un endroit judicieux d'un panneau d'information lumineux qui permettra quotidiennement de diffuser des messages, des informations et d'assurer la promotion des commerces de proximité du village. Compte tenu du coût d'acquisition et de mise en place (9675,00 € HT), une sollicitation financière a été faite auprès de deux parlementaires meusiens et vient d'être acceptée par l'un d'entre eux (montant maximum de subvention de 1500,00 €).

Lotissement côte de l'Oliat

Les travaux devraient commencer prochainement. En effet, c'est l'entreprise Eurovia qui a été retenue pour effectuer l'aménagement urbain, ainsi que la viabilisation de douze parcelles pour un montant de 72 500,40 € TTC. Ces travaux seront encadrés par le maître d'œuvre choisi par la commune, en l'occurrence la société Berest 54.

Votre maison à
Lérouville

Terrains à vendre:



12 parcelles

Libre choix du constructeur

S'adresser en mairie
tél.: 03 29 91 06 22

TRAVAUX

Travaux d'enfouissement du réseau HTA (ligne moyenne tension par ERDF)



Afin d'assurer une meilleure sécurité du réseau et d'améliorer la qualité en matière de fourniture d'électricité, et en continuité des travaux d'enfouissement réalisés en 2014 dans le secteur du lavoir et du chemin de la Haie de Commercy, les services d'ERDF réalisent cette année l'autre partie de l'enfouissement du réseau HTA traversant Lérouville. En juin et juillet, les travaux concernent la rue des Carrières et la rue Nationale jusqu'à l'intersection avec la route de Pont/Meuse. En septembre, la même opération sera réalisée rue Paul Vautier depuis le croisement avec la rue Nationale jusqu'à la place Eugène Level. La jonction avec le nouveau transformateur sera alors effectuée.

Réfection de la RD 964 et de la RD 12 dans la traversée de Lérrouville

Dans le cadre du programme 2015, le département a programmé le renouvellement de la couche de roulement dans la traversée de l'agglomération en enrobés coulés à froid sur la RD 964 et en enduit superficiel sur la RD 12 (rue de la Libération).

La commune a souhaité que soient synchronisés les travaux de changement de conduites d'eau potable en plomb, d'enfouissement d'ERDF (réalisés en majeure partie sur la chaussée) et de réfection de la RD 964.

Création de parkings



L'un sera réalisé au mois de septembre par l'entreprise Chardot : il s'agit du terrain situé à l'ex-foyer Scotti, dont le mur d'enceinte vient d'être rénové. Il devrait comprendre 12 places et permettre ainsi un meilleur stationnement des véhicules en un endroit se trouvant à proximité immédiate de la salle des fêtes, des commerces et services. Coût de l'opération : 8 489,68 € HT.

L'autre sera réalisé d'ici la fin de l'année sur commande de la communauté de communes : il se situera en arrière du bloc communal sur une partie de terrain dont la commune restera propriétaire et sera financé par la communauté de communes qui laissera 4 places de stationnement à disposition de la commune sur les 14 créées (dix places seront à l'usage des occupants du gîte intercommunal, actuellement, en cours de réalisation).



Abri-préau communal



L'entreprise Oudin sera présente en juillet pour changer la toiture et renforcer la structure du préau-abri communal se trouvant en arrière du bloc communal, à proximité des garages communaux. Ainsi, pour un montant de 4 759,70 € HT, seront réalisés les travaux suivants : renforcement de la charpente avec pose de panne, dépose de tuiles et lattes, mise en place de tuiles « terre cuite » losangées, de planches de rive avec bandeau « zinc plomb » et scellement de tuiles losangées sur le mur.

Aménagement rue de Buez

Pour garantir la sécurité des piétons et des usagers du stade de football Maurice Briffaut, des ralentisseurs vont être mis en place à hauteur du terrain de football communal (deux coussins berlinois et la signalisation s'y rapportant) pour un montant de 3275,08 € HT. Ces travaux devraient bénéficier d'une aide de l'Etat (comme le parking à l'ex foyer Scotti) !

Fauchage, élagage

Les travaux de fauchage, d'élagage ont concerné plusieurs rues (Libération, Archers, Lavoir, Buez, Chalon, Carpière, Hayottes, Grand Chien) et plusieurs chemins (Haie de Commercy, secteur canal le long de la voie ferrée). Leur coût s'élève à 1811,94 € HT.

Changement de conduites d'eau potable en plomb

Depuis 2008, la commune procède régulièrement au changement de conduites d'eau potable en plomb. Le programme 2014 n'ayant pu être réalisé en 2014 est aujourd'hui en cours de réalisation, tout comme le programme 2015 qui prévoit des changements de conduites d'eau potable en plomb dans la rue Nationale. Soit au total, sur les deux années, le changement de 21 conduites (10 pour 2014 et 11 pour 2015). C'est l'entreprise Pierson TP qui réalise ces travaux d'investissement pour un montant prévisionnel de : 15 100,00 € HT au titre de l'année 2014 et de 16 585,00 € HT au titre de l'année 2015.

Protection contre la foudre du bâtiment de la mairie

C'est la société alsacienne de paratonnerres qui procédera, au mois de juillet, à la pose d'un paratonnerre assurant une protection contre la foudre sur un rayon de 66 m et qui effectuera la dépose du dispositif actuel (toiture et façade) vétuste et non conforme (cuivre torsadé). Le coût de l'opération s'élève à : 4 295,00 € HT.

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Programme Forêt 2015

Conformément au plan d'aménagement de la forêt communale, le conseil municipal a retenu :

L'exploitation en régie des arbres de futaie, des feuillus précieux et la délivrance à la commune des houppiers, du taillis, des petites grumes et des arbres de qualité de chauffage des parcelles n° 3, 5, 11, 12

La délivrance totale du taillis, des petites grumes et des arbres de qualité de chauffage des parcelles n° 3, 5, 7, 8, 11, 12, 18 et 29; L'exploitation de la partie délivrée sera effectuée par es affouagistes après partage sur pied et sous la responsabilité de garants. Le délai d'abattage a été fixé au 30 avril 2015 et le délai de vidange au 15 septembre 2015.

Mise en place de deux Accueils Collectifs des Mineurs

Le conseil municipal a décidé en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement et avec le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales de la Meuse d'ouvrir deux centres aérés : l'un s'adressant aux enfants âgés de 4 à 11 ans (du 6 juillet au 7 août 2015) et l'autre, Evasion Ados, s'adressant aux jeunes âgés de 12 à 17 ans (du 13 juillet au 7 août 2015 et conventionné avec les communes de Pont/Meuse, Vadonville, Grimaucourt et Boncourt).

Subventions aux associations, dons aux caisses des écoles

Le conseil municipal a décidé de verser des subventions aux associations suivantes, sous réserve qu'elles transmettent leur rapport financier 2014, leur rapport d'activités 2014 et leurs projets 2015 : ADMR (650 €), APPELS (230 €), La Clé des Champs (230 €), La Prévention Routière (120 €), l'ESLC (1 300 €), Bouger pour la Santé (230 €), AFN (230 €), Le Goujon Lérouvillois (230 €), La Vadrouille (230 €), Félines de Cy de là (230 €), France Alzheimer 55 (100 €), ACCA (230 €). De même, il a décidé aussi d'octroyer à chaque caisse des écoles une somme de 80 € (soit 320 € au total).

Bureau de poste, un service public au service de tous les publics



Le 11 mai dernier, deux représentantes de La Poste sont venues présenter en mairie le bilan d'activités 2014 du bureau de poste et s'enquérir des différents projets portés actuellement par la commune. Elles ont présenté un rapport formalisé relatif à la présence postale à Léroville, en rappelant que le bureau de poste est ouvert 25 h/semaine avec une activité mesurée plus faible qu'en 2014. Elles ont indiqué que, « conformément au contrat de présence postale territoriale 2014-2016, les horaires d'ouverture du bureau auraient pu être cette année adaptés à l'activité mesurée.

Néanmoins, La Poste a choisi d'opter pour une solution différente, un projet : la mutualisation de services. Il s'agirait de la création d'une maison de services au public au sein du bureau de poste, c'est-à-dire la mise en commun de moyens matériels et humains, afin de maintenir et d'améliorer la qualité des services rendus, dans le cadre d'une efficacité économique partagée ». Il nous a semblé important de vous rapporter la teneur de cette rencontre, car il peut y avoir des évolutions rapides concernant les heures d'ouverture et les services rendus au bureau de poste de Léroville. Aujourd'hui, ici, nous bénéficions heureusement de ce bureau qui rend bien des services et il serait dommage que tout cela soit remis en question. La meilleure des réponses à apporter, c'est de continuer à le fréquenter pour celles et ceux qui le font déjà, et, pour les autres, c'est d'en franchir la porte pour en constater l'efficacité et la disponibilité.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

En 2014, le Centre Communal d'Action Sociale a réalisé plusieurs actions en faveur de différents publics pour un montant de 4 437,57 € :

- considérant que le portage des repas à domicile (ILCG) contribue à rendre un service à la personne et que ce service a cependant un coût pour chacun de ses bénéficiaires, il verse une participation financière de 0,50 € par bénéficiaire et pour chaque repas livré. En 2014, le montant total versé s'élève à 415,50 € ;
- lors d'une naissance, il propose une somme de 15,00 € pour toute ouverture d'un livret d'épargne au nom du nouveau-né auprès d'un établissement bancaire situé sur le territoire de la commune ;
- sur présentation de pièces justificatives et en fonction du reste à charge, il apporte des aides aux familles inscrivant leurs enfants dans les centres aérés. En 2014, le montant total versé s'élève à 536,80 € ;
- sur présentation de pièces justificatives et compte tenu du quotient familial, il alloue des aides pour les enfants de la commune fréquentant la restauration scolaire. En 2014, le montant total versé s'élève à 2690,10 € ;
- selon le contenu des dossiers et l'avis des professionnels de l'Unité Territoriale d'Action Sociale de Commercy, il vient en aide sous forme de secours aux familles en grandes difficultés. En 2014, le montant versé s'élève à 611,89 €.

En 2015, toutes ces actions du CCAS sont poursuivies. Merci à l'association le CASL pour l'aide financière généreuse qu'elle apporte, chaque année, au CCAS !

SANTE - DEFIBRILLATEUR

Un nouveau défibrillateur vient compléter le dispositif santé existant. Deux défibrillateurs sont maintenant disponibles sur la commune de Lérouville. Chaque appareil est muni d'électrodes adultes et enfants. Le premier se trouve sur la façade de la Mairie, le second sur l'une des façades de l'école de la cité Gérard. Les associations, le personnel des écoles, les enseignants, les agents communaux et les élus ont été formés à ce type de matériel. De nouvelles formations à destination des habitants devraient être proposées prochainement.

ACTUALITE CODECOM

Lors du débat d'orientations budgétaires 2015 qui a eu lieu le 19 mars 2015, voici un large extrait de ce qui a été proposé à l'assemblée communautaire par le président de la communauté de communes et qui, conformément à la loi, n'a pas fait l'objet d'un vote.

Orientations politiques et budgétaires des années 2015 à 2020

A) Section de fonctionnement

Compte tenu du contexte actuel (baisse des dotations de l'Etat) et de l'actualité juridique (mise en accessibilité des établissements recevant du public, schéma départementaux de coopération intercommunale, gestion des milieux aquatiques, schéma de mutualisation des services, plan local d'urbanisme intercommunal, fusions des intercommunalités...), la capacité d'autofinancement sera un élément à suivre pour étudier les possibilités d'investissement de la communauté de communes dans les années à venir. Avec la modernisation des déchets et la mise en place de la redevance incitative au tri des déchets usagers, une baisse de 15 % des taux de fiscalité directe locale a été votée en 2014. Il est proposé une seconde baisse de 15 % en 2015.

B) Section d'investissement :

Projets de développement économique

Il y a une volonté politique marquée de redynamisation par le développement de l'activité économique, à la fois touristique et entrepreneuriale :

- Construction d'un restaurant sur le parc d'activités du Seugnon à Commercy : maîtrise d'ouvrage codecom. Coût de l'opération : 1 791 000 € HT ;
- Construction d'un bâtiment « relais » à usage industriel sur le parc d'activités du Seugnon à Commercy : maîtrise d'ouvrage codecom. Coût de l'opération : 1 880 579 € HT ;
- Requalification du quartier Oudinot en zone d'activités économiques à Commercy : coût de l'opération : 3 000 000 € HT ;
- Création de 2 structures d'accueil à Lérrouville (gîte intercommunal) : 918 365 € HT.

Ces projets font ou feront l'objet de subventions pouvant atteindre les 80 % du coût HT.

Autres investissements :

- Entretien et restauration de la Meuse et de ses affluents : 1 435 000 € TTC, sur 5 ans ;
- Rénovation du parc d'éclairage public.

Ces projets font ou feront l'objet de subventions pouvant atteindre les 80 % du coût HT.

Investissements récurrents :

- Voirie : environ 600 000 TTC/an ;
- Réparations sur les propriétés communautaires (maison des services, office du tourisme, aire d'accueil des gens du voyage, maison de la truffe, atelier de taille et Villasâtel à Euville...);
- Subventions accordées au titre de l'amélioration de l'habitat et du commerce.

De même, pour la structuration de son territoire, la communauté de communes réfléchit à la réalisation du projet de la gare multimodale de Commercy et d'une piscine intercommunale.

URBANISME

Révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme

La loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) n° 2014-336 du 24 mars 2014 prévoit que le POS (Plan d'Occupation des Sols) de la commune non transformé en Plan Local d'Urbanisme (PLU) sera caduc à compter du 1^{er} janvier 2016 et ce, sans remise en vigueur du document antérieur et avec application du Règlement National d'Urbanisme (RNU) sur le territoire de la commune qui prévoit pour les demandes de permis ou les déclarations préalables de recueillir l'avis conforme du préfet.

De plus, à ce jour, certains membres de la communauté de communes souhaitent, dès que possible, l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Compte tenu de ces éléments, la commune, dans son intérêt, a engagé une procédure de révision pour transformer son POS en PLU (Plan Local d'Urbanisme) et dispose normalement d'un délai de trois ans à compter de la publication de la loi pour achever cette procédure. Le PLU devra impérativement être approuvé avant le 27 mars 2017.

C'est le bureau d'études « Espaces et Territoires » qui a été retenu pour un montant de 20 900,00 € HT et qui est chargé de l'élaboration du PLU dans le cadre d'une concertation la plus large possible. Cette révision devrait bénéficier d'une aide de l'Etat de l'ordre de 30 %. De même, la commune a tenu à s'assurer les services de la Chambre d'Agriculture de la Meuse pour qu'elle réalise un diagnostic agricole (coût de la mission : 1 136,00 e HT).

Autorisation d'urbanisme : compétence et instruction

La loi ALUR du 24 mars 2014 spécifie que l'Etat n'assurera plus à partir du 1^{er} juillet 2015 l'instruction de permis de construire, notamment pour des communes dotées d'un PLU ou d'un POS ou d'une Carte Communale faisant partie d'une communauté de communes comportant un nombre d'habitants supérieur à 10 000.

Sur la communauté de communes du pays de Commercy, ce seuil étant dépassé, les communes de Commercy, Euville, Lérouville, Vignot et Boncourt ne bénéficieront plus à partir de cette date des services de l'Etat pour instruire les permis de construire.

Elles peuvent néanmoins et à leur frais charger les services d'une collectivité territoriale d'effectuer leurs actes d'instruction.

Les cinq communes dont Lérouville ont rencontré deux collectivités pouvant instruire en leur nom leurs permis de construire : la ville de Bar-le-Duc et la ville de Toul.

Après avoir entendu les propositions de chacune de ces deux villes, les cinq communes ont choisi à l'unanimité la ville de Toul. Cela s'est concrétisé par la signature d'une convention d'une durée de 18 mois portant sur l'ensemble de la procédure d'instruction, notamment sur les conditions et délais de transmission des dossiers, leur classement et leur archivage. Cette délégation ne vaut pas autorisation de signature : les maires des cinq communes conservent l'obligation de signer les autorisations d'urbanisme et les actes délivrés.

Le coût de fonctionnement de ce service se fera selon un chiffrage estimatif et conformément aux clés de répartition prévisionnelles suivantes :

- Commercy (40,06 %), Euville (21,84 %), Lérouville (17,17 %), Vignot (17,30 %), Boncourt (3,63 %).

Ce désengagement de l'Etat devrait coûter 45 000,00 € annuellement aux cinq communes, sans compter l'achat de logiciels et la numérisation de leur cadastre.

ENVIRONNEMENT

Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

La commune de Lérrouville a 643 abonnés et ravitaille en eau potable Vadonville et Chonville-Malaumont. Le service est géré directement par la commune et donc, l'investissement et le fonctionnement sont à sa charge.

L'eau du réseau de distribution provient de 3 sources : Sussonval, Vieux Chanôt (commune de Saulvaux), Farva (commune de St Aubin). Elle subit un traitement de désinfection (chloration) avant sa distribution. Les captages sont protégés par déclaration d'utilité publique en date du 21 mars 2007.

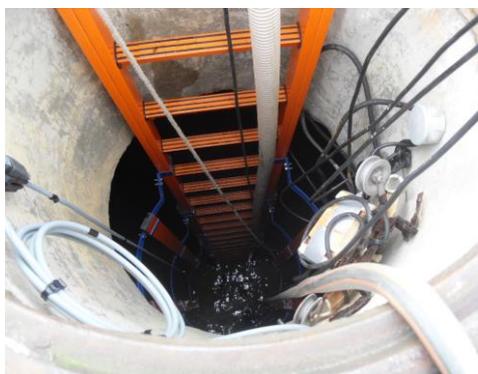
En période d'étiage, suite à la fermeture du puits alluvial, l'alimentation en eau potable se fait en provenance de Boncourt par l'intermédiaire d'un dispositif d'interconnexion réalisé en 2003 entre Pont-sur-Meuse et Lérrouville.

Les trois sources ont fourni 141 856 m³ et la nappe alluviale (Boncourt) 26 161 m³.

Pour stocker l'eau, il y a :

- Le château d'eau dit « du Mont » qui contient un volume de 300 m³ et assure l'alimentation de l'« ancien village » ;
- Le château d'eau dit « du Sud » qui contient un volume de 80 m³ et assure l'alimentation de « Lérrouville Sud », grâce à deux pompes qui fonctionnent en alternance en prélevant l'eau dans le réservoir « du Mont ».

Ces deux châteaux d'eau sont nettoyés et désinfectés tous les ans au mois de mai, depuis 2010. Une station de traitement (poste de chloration) est en fonction depuis 2009. De même, un système d'analyseur en continu a été installé.



Le prix moyen de l'eau potable est de 1,75 € TTC/m³ pour un abonné consommant 120 m³ annuels (au 1^{er} janvier 2014, le prix moyen de l'eau sur le bassin Rhin-Meuse était de 3,65 €TTC/m³).

Le prix de l'eau hors taxes est inchangé depuis 2008 ! Certains membres de la communauté de communes souhaitant prendre cette compétence en 2017, nous pouvons nous interroger sur les évolutions possibles de ce service public !

Etude sur l'eau

Associés dans une démarche commune, les conseils municipaux de Lérouville, Boncourt, Chonville-Malaumont et Pont-sur-Meuse ont décidé de :

- réaliser une étude de diagnostic et un schéma directeur « eau potable », et pour ce faire de recruter un assistant à maîtrise d'ouvrage, en l'occurrence le bureau d'études « Lorraine Conseils » pour un montant total de 16 380,00 € HT (assistance à maîtrise d'ouvrage et suivi technique et administratif);
- adhérer par convention à un groupement de commande et déposer 2 dossiers de demandes de subvention, l'un auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (70 %) et l'autre auprès du Conseil Départemental (10 %). Le reste à charge aux communes (20%, soit 3 276 € HT) sera réparti au prorata de la population des communes et de leur linéaire de réseau.

La mission de « Lorraine Conseils » est d'assurer un accompagnement technique et administratif des quatre communes qui permettra de :

- mettre les communes en conformité avec le nouveau contexte réglementaire relatif à la connaissance patrimoniale des réseaux ;
- identifier et quantifier si nécessaire les principales problématiques sur les infrastructures de production, d'adduction et de distribution d'eau potable ;
- identifier les différents scénarii d'aménagement envisageables pour solutionner ces problèmes ;
- définir un programme de travaux de sécurisation, rénovation, restructuration et d'optimisation cohérent et hiérarchisé pour l'ensemble des communes.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif



La commune organise intégralement ce service (collecte, transport, dépollution, contrôle de raccordement, élimination des boues produites) qui est exploité en régie et qui compte 643 abonnés. Le service gère un ouvrage d'épuration de type « traitement biologique par boues activées, d'une capacité nominale 1 500 équivalents habitants (soit 1 800 habitants).

Le prix moyen de l'assainissement collectif est de 1,94 € TTC/m³ pour un abonné consommant 120 m³ annuels. Le prix de l'assainissement hors taxes est inchangé depuis 2008 ! Certains membres de la communauté de communes souhaitant prendre cette compétence en 2017, nous pouvons nous interroger sur les évolutions possibles de ce service public!

Etude sur l'assainissement

Aidée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (70 %) et par le Conseil Départemental (10 %), la commune va recruter un prestataire pour réaliser :

- Un état des lieux exhaustif et un diagnostic complet du fonctionnement du réseau, de la station d'épuration et des ouvrages associés ;
- Une enquête de branchement des professionnels et des particuliers ;
- La mesure des flux organiques et hydrauliques collectés dans le milieu naturels, en temps sec, d'une part, et en temps de pluie, d'autre part ;
- Des préconisations d'amélioration et de gestion des équipements existants ;
- Un programme de travaux cohérent, chiffrés et hiérarchisés des investissements de réhabilitation à réaliser.

Vers la mise en place des dispositions de la loi Labbé « zéro phyto »

La lutte contre les pollutions est un enjeu majeur pour assurer l'accès à l'eau potable pour les générations futures. Concernés aussi par ce problème, la commune a commencé à diminuer fortement l'utilisation de produits phytosanitaires, pour aller vers « zéro phyto » comme le demande la loi Labbé. Cette proposition de loi, votée en première lecture le 23 janvier 2014, vise à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires (herbicides, fongicides, insecticides) sur l'ensemble du territoire national et prévoit l'interdiction à compter du 1^{er} janvier 2020 de l'usage des produits phytosanitaires par l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades et forêts. Dans cet objectif, la commune a déjà supprimé l'utilisation de désherbants au niveau des trottoirs non goudronnés et des caniveaux le long des habitations et dans le secteur du lavoir. Ainsi les herbes adventives seront coupées régulièrement mécaniquement. Entre deux coupes, et c'est tout à fait normal, il se peut que ces espaces ne soient pas toujours nets. D'autres moyens à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif demandé seront étudiés.

REGLES DE BON VOISINAGE

La qualité des relations avec ses voisins résulte d'abord du respect des règles de courtoisie et de civisme. Si chacun a droit à la tranquillité, il a aussi obligation de respecter celle de ses voisins. Malheureusement, ces règles simples de bon sens, parfois ne suffisent pas. Voici donc quelques rappels pour mieux vivre ensemble !

Lutte contre les déjections canines

Afin de conserver un cadre de vie agréable pour les habitants du village, la commune met à disposition des propriétaires de chiens des sacs plastiques destinés à recueillir les déjections canines. Dans le cadre d'une campagne de sensibilisation, ce service est actuellement gratuit ! Alors, Mesdames, Messieurs les propriétaires de chiens, n'hésitez pas et profitez-en !

Propriétaires de chiens, conduite à tenir

Sur la voie publique, afin d'éviter tout accident ou incident, les chiens doivent être tenus en laisse, voire muselés selon certaines races. Les maîtres ne doivent pas laisser aboyer leur(s) chien(s), de jour comme de nuit. D'une manière générale, les divagations d'animaux domestiques sont interdites.

Bricolage

Les travaux de bricolage et de nettoyage avec des appareils occasionnant des nuisances sonores (tondeuses, outillages divers ...) ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00 ;
- le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 ;
- le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00.

Feux, arrêté préfectoral

L'arrêté préfectoral n° 200461411 du 22 juin 2004 interdit notamment, pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre de chaque année, à toute personne d'allumer du feu à une distance inférieure à :

- 100 mètres des routes ; 20 mètres des chemins ; 200 mètres des habitations.

Un conseil : plutôt que d'allumer un feu, mieux vaut se rendre à la déchetterie à Vignot qui récupère un nombre important de produits recyclables ou non !

Interdiction de baignade au lac vert

Considérant que le plan d'eau dit « du Lac Vert » n'est pas aménagé pour la baignade et que son utilisation à cette fin est de nature à porter atteinte à la santé ou à la sécurité des personnes et considérant l'absence de surveillance de ce plan d'eau, un arrêté municipal stipule que baignade y est formellement interdite.

LA VIE AU VILLAGE

Dans les six mois écoulés, les lérouvillois n'ont pas manqué d'occasions de se rencontrer et de profiter de spectacles de qualité. Faisons un petit tour de l'ensemble des manifestations.

15-16 novembre 2014 : Exposition des photos de Mr Barbaud,

Un bond dans le temps a été proposé aux habitants de la commune et du secteur avec l'exposition à la salle des fêtes de nombreuses photographies appartenant à Mr Barbaud, collectées en tant que correspondant pendant 50 ans de l'Est républicain. Narrant plus de 50 ans de vie communale, les images exposées ont permis de renouer des liens avec d'anciens camarades venus parfois de loin pour partager ce moment exceptionnel. Notons que Mr Barbaud a aussi écrit une quinzaine de livres et a reçu la feuille d'or en 1988.



12 décembre 2014 : Spectacle de Noël pour les enfants

Cette année la commune a accueilli « les Fraby's » qui a proposé un spectacle de magie présenté par un clown. Les enfants ont pu participer avec beaucoup de plaisir à certains tours. L'après-midi s'est poursuivi par la visite du Père Noël. Après quelques photos souvenirs, les enfants ont apprécié les petits bonhommes briochés et les friandises offertes par la municipalité.

9 janvier 2015 : Vœux de la municipalité

La cérémonie a revêtu un caractère particulier, suite à l'émotion provoquée par les attentats du 7 janvier, Monsieur le maire a demandé d'observer une minute de silence « Au nom de la liberté d'expression et du respect de la République en mémoire des malheureuses victimes de l'attentat odieux perpétré à l'encontre de Charlie-Hebdo, de la fusillade de Mont-Rouge, sans oublier les deux prises d'otages ».

Puis, au nom de la municipalité, il a présenté à la nombreuse assemblée, à l'ensemble du personnel communal, à tous ceux qui participent à l'animation et au dynamisme du village par leur engagement associatif des « vœux de bonne santé, de bonheur et de réussite dans tous les projets tant personnels que professionnels ». Cette cérémonie a été aussi l'occasion de rappeler les engagements mis en œuvre en 2014.

23 janvier 2015 : Concert de l'Harmonie Municipale de Commercy

C'est avec un immense plaisir que nous avons accueilli l'Harmonie Municipale de Commercy et plus de 120 personnes l'ont écoutée et plébiscitée. Dirigés avec fougue par Stéphane Garrafi, les musiciens ont emporté l'auditoire dès l'ouverture avec « la Pie voleuse » de Rossini, puis avec un répertoire classique, comme les danses hongroises de Johannes Brahmes, les danses slaves d'Anton Dvorak, sans oublier le Beau Danube Bleu et bien d'autres morceaux très souvent présentés avec une pointe d'humour. Le concert s'est terminé par la Marche de Radetzky de Johann Strauss.

La salle des fêtes avec son espace et sa bonne sonorité ont facilité l'écoute de l'orchestre qui y met toute son âme et son énergie.



15 février 2015 : Concert de Marc-Antoine Bruccheri

La salle socio-culturelle de la salle des fêtes se prêtait très bien à l'accueil, le dimanche 15 février, du jeune talentueux Marc-Antoine BRUCCHERI, pour un concert intimiste de guitare classique. Ancien élève du conservatoire de Mons en Belgique, médaillé d'or du conservatoire de Metz, Marc-Antoine BRUCCHERI, passionné par toutes les époques guitaristes, a enchanté les connaisseurs et fait découvrir aux néophytes un jeu nuancé alliant virtuosité, modernité et accents classiques. L'auditoire s'est laissé porter dans un voyage musical du début du 18ème siècle au 20ème siècle à travers l'interprétation de morceaux choisis aussi bien de compositeurs européens que d'Amérique latine. Ce récital exceptionnel s'est naturellement déroulé sous de chaleureux applaudissements.

14 mars 2015 : La comédie finnoise

La salle des fêtes était comble pour accueillir la Comédie Finnoise de Fains-Veel dans « Venise sous la neige ». Jouée par quatre comédiens fantastiques qui tiennent en haleine les auditeurs jusqu'à la dernière réplique, *Venise sous la neige* est une comédie dynamique et savoureuse se déroulant autour d'un énorme malentendu. Dans un décor haut en couleurs, chaque personnage détient un concentré de petits défauts amusants que l'on décèle dans son entourage et certaines scènes ne sont pas sans rappeler quelques moments vécus. Ce spectacle est le miroir de ces soirées entre connaissances où il faut du temps pour briser la glace, et où les convives ne partagent pas toutes les plaisanteries. Le scénario est à cette image ! Le public n'a pas caché sa joie : les applaudissements furent généreux à la présentation finale de la troupe.



14 avril 2015 : chasse aux œufs

C'est sous le soleil radieux que s'est déroulé le 14 avril la chasse aux œufs sur le stade de Lérrouville où soixante-quinze enfants des écoles primaires se sont éparpillés à la recherche des œufs en plastique disséminés par les organisateurs. En échange, chaque enfant a reçu un sachet d'œufs en chocolat. Ainsi, pas de jaloux ! Petits et grands ont ensuite essayé de gagner un lapin en chocolat dans différents jeux, le plus apprécié étant la course aux sacs. Mais les perdants n'ont pas été oubliés et ont eu des bonbons en consolation. Un goûter et des jus de fruits bien mérités ont été ensuite offerts.

26 avril 2015 : Chorale Samm'Chante de Saint-Mihiel

Nous avons accueilli la chorale Samm'chante et l'ensemble instrumentale « les Godins » du conservatoire municipal de Saint-Mihiel. Le groupe de plus de 50 choristes est dirigé avec professionnalisme par Anne Victorion, chef de chœur de « Vibrations » à Metz et présidente de « Résonances lorraines », association de promotion de chant choral en Lorraine à travers en particulier l'impressionnant et émouvant concert des 2000 choristes.

Après une introduction par le groupe instrumental sur le thème de la guerre, « Regardez-les défilés » et « Choisis Lison », nous avons pu apprécier un répertoire de chansons françaises essentiellement sur le thème de Paris, tour à tour interprété (?) par le chœur d'hommes, le chœur de femmes et le chœur mixte. C'est l'ensemble instrumental qui a clos le concert en invitant l'assemblée à chanter « Sous les ponts de Paris » et « Mon amour de St-Jean ». Un récital d'exception !



1^{er} - 5 mai 2015 : Fête patronale

La fête patronale est une manifestation traditionnelle à caractère familial que nous devons préserver et la municipalité est aux côtés des forains pour les aider à maintenir leur activité. Le samedi soir, malgré le mauvais temps, le feu d'artifice a pu être tiré depuis l'esplanade du Mont. Il a été particulièrement apprécié.

Animations à la bibliothèque



Plusieurs fois dans l'année, en général la semaine avant chaque vacances, Mme Valérie Chaff, responsable de la bibliothèque communale accueille un groupe d'une dizaine de petits lecteurs et leur propose une animation.

La séance se déroule en trois temps autour du thème de saison : lecture et échanges, atelier de bricolage et goûter. Par exemple, à Noël, l'album lu était « Noël » de Rascal et Edith retraçant l'histoire des enfants d'un orphelinat que le père Noël n'a pas oublié. Puis, Mme Chaff a évoqué les traditions qui gravitent autour de Noël en France et dans les autres pays. Temps de lecture très apprécié par les enfants qui, ensuite, n'ont pas manqué d'exprimer leur étonnement lors de la description des coutumes au-delà de nos frontières. Au cours de l'atelier bricolage, ils ont confectionné des décorations, lampions, guirlandes et flocons, à accrocher dans le sapin. La séance s'est terminée par le partage d'un goûter.

Prochaines animations

A noter sur vos agendas :

- **21 août à 20h30 à la salle des fêtes : cinéma.** Pour ceux qui n'ont pas pu voir ou ont envie de revoir, nous proposons « Qu'est-ce qu'on a fait au bon dieu ? ». Entrée gratuite.
- **13 septembre à 15h 00 à la salle des fêtes, concert** de musique de l'Europe de l'Est interprétées par l'ensemble Gas Nigun de Bar-le-Duc. Entrée gratuite.
- **27 septembre de 15h 00 à 18h 00,** l'accordéon Club Carpentier vous propose un après-midi de détente musicale et dansante.
- **14 octobre** à la salle des fêtes aura lieu le traditionnel repas des aînés.
- **14 - 15 novembre, à la salle des fêtes,** nous exposerons la suite de la collection de photos de Monsieur Barbaud. De quoi encore évoquer de nombreux souvenirs ! N'hésitez pas à inviter vos familles et amis !
- **26 novembre :** collecte de sang de 16 à 19h, à la salle des fêtes
- **19 décembre à 15h 00 à la salle des fêtes :** spectacle pour les enfants.

UN PEU D'HISTOIRE

Aujourd'hui nous ne partons pas à la découverte d'un pan de l'histoire locale, mais à la rencontre d'un de ces nombreux passionnés que cache Lérrouville : Monsieur Hubert Oudin, passionné de petits trains électriques qui nous a proposé de voir son installation.

Tout a commencé en 1964, son fils a trois ans et il lui construit un circuit sur une plaque de 3m x 1,50m, un jeu pour enfant. Puis tout reste en l'état : son fils a grandi et ses activités professionnelles et communales ne lui donnent guère le temps de s'en occuper. En effet, Monsieur Oudin, né en 1933, a été mouleur à main en fonderie de 14 à 21 ans avant son service militaire. Pendant celui-ci, il rencontre un cousin, receveur à Romagne sous Montfaucon qui le convainc de s'inscrire au concours de facteur où il est reçu. Après trois années à Spincourt, pendant lesquelles il s'est marié, il passe le concours de receveur-distributeur. Il est nommé quelques mois à Ernecourt puis à Abainville. Il y restera jusqu'en 1976 où il est nommé à Lérrouville. Il exercera les fonctions de receveur jusqu'à sa retraite en 1990. En plus de ses activités professionnelles, Monsieur Oudin, en 1966, prend des responsabilités à l'Amicale des receveurs où il a été successivement, président départemental, responsable régional et membre du bureau national. Et, de 1971 à 1976, il est élu maire d'Abainville et assurera ses fonctions jusqu'aux élections malgré son déménagement à Lérrouville. Mais, pendant tout ce temps, le petit train n'a pas été démonté, disons plutôt qu'il a sommeillé et il était mis en route à l'occasion.

Tout recommence en 2004, pour son petit-fils ! Le petit train est installé au grenier et une première extension de 4m x 1,20m est construite. Son petit-fils a grandi et travaille à la SNCF, mais de ce jeu d'enfants, Hubert a développé une véritable passion pour les trains

électriques. Il a continué à agrandir ses installations au gré de ses envies et a envahi toute la place disponible dans son grenier. Pour le protéger de la poussière et de l'humidité, il l'a entouré d'une grande protection plastifiée. Il fait les brocantes, les bourses aux jouets, cherche sur internet pour trouver le matériel désiré et augmenter sa collection. Monsieur Oudin a aussi acquis du matériel pour refaire et/ou motoriser ses acquisitions. Il a en particulier un tour à métaux qui lui permet de fabriquer, par exemple, les tampons. Il motorise lui-même un grand nombre de locomotives. Et, naturellement, il ne compte pas ses heures pour satisfaire sa passion.

Les photos et l'encadré vous donne une idée de l'impressionnant et admirable agencement. Chaque table est reliée par une table de jonctions et les trains peuvent circuler dans les deux sens. Rien n'est oublié et tous les circuits courent dans un décor où rien ne manque de tous les paysages, ouvrages, constructions, habitations et éléments de la vie quotidienne que le train côtoie dans la réalité. Montagnes, collines, ponts, viaducs, villages entiers, gares naturellement, dépôts, éclairage, et même éolienne motorisée ... tout concourt à animer les circuits et à leur donner un caractère féerique ! Bravo Monsieur Oudin !



